

LES FREINS À LA (RE)CONVERSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU EN FRANCE ETUDE DE CAS DE JEUNES PONGISTES DES ÉQUIPES DE FRANCE EN RUPTURE SPORTIVE

Sophie Javerlhac

Université Européenne de Bretagne – LAS EA 2241

Recebimento/Aprovação:

Artigo selecionado pela Comissão Científica do Congresso “Sports, violence and racism in Europe”, realizado na Universidade Rennes 2/França, em maio de 2000

Résumé:

Au terme « reconversion » nous avons choisi de substituer celui de « conversion » en montrant que celle-ci s’inscrit dans un processus difficile qui met le sportif de haut niveau en prise tout à la fois avec le système sportif qui voit dans le double projet, sportif et professionnel, un obstacle à la réussite sportive. Les sportifs de haut niveau, jeunes, voient l’après-sport comme une échéance lointaine et ne s’en préoccupent, bien souvent, que lorsque la carrière sportive stagne. Si beaucoup de choses sont prévues pour faciliter la conversion des athlètes le jeu des acteurs au sein du système fait que peu d’informations parviennent aux athlètes. Le système d’accompagnement, d’information et de suivi des athlètes est à améliorer, notamment sur le plan de la communication et de la diffusion des informations, pour faciliter le double projet et l’après sport.

Mots clefs: (re)conversion, sport de haut niveau, double projet

Le quotidien Ouest-France relatait ainsi la victoire de Grunidsch aux championnats de France de tennis de table en mai 2007 : « Sa victoire sur Xian (n° 67 mondiale) l’an passé n’était pas usurpée, elle a remis le couvert. Un titre dédié à son grand-père décédé une semaine plus tôt. Une mise au point aussi, après un championnat d’Europe raté et quelques critiques du DTN sur le fait que la demoiselle menait beaucoup de choses de front (première année d’étude de kinésithérapie et niveau international) » (Guézennec, 2007, 3). A travers ces quelques lignes se pose distinctement la question de

l'organisation de « l'après sport », la circulation des informations auprès des sportifs en matière de formations, d'aides et de « reconversion ». Cela montre également le poids et les contraintes que le système sportif fait peser consciemment ou inconsciemment, sur les athlètes dont il a la charge. La question de la « reconversion » se situe dans une sorte « d'entre-deux » qui met en relief une consistance spécifique du social, qui se déroule dans un univers malléable aux intérêts parfois contradictoires et qui met en relief, à travers une pluralité de textures culturelles, le jeu des acteurs au sein d'un système (Martucelli, 2005). Mais ce vécu met aussi en évidence le lien étroit de quasi dépendance qui unit l'athlète à son entraîneur. Dépendance due aux objectifs de l'athlète et de sa confiance absolue en son entraîneur, celui qui va l'aider à accomplir ses buts, mais dépendance qui lui fait perdre probablement tout sens du raisonnable et du raisonnement au point, parfois, de faire le choix d'une impasse en matière de formation au profit d'une illusoire réussite sportive. Cela amène aussi tout simplement à constater qu'il existe une dérégulation du social au profit d'une régulation du sportif.

I. Reconversion, transition, conversion

Au-delà de la subjectivité inhérente à toute posture critique la question de la reconversion des athlètes soulève, de surcroît de nombreux problèmes. Le premier est peut-être la trop grande uniformisation du traitement de la question de la « reconversion ». Comme le suggère Sreki, chargé de mission au ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative et surtout champion Olympique « La question de la

reconversion se pose d'autant plus crûment pour des sports qui n'offrent pas les rémunérations très élevées. Tout le monde n'a pas le salaire d'un footballeur de ligue 1 ».

Trop souvent, en effet, médias et journalistes parlent de « l'après-sport » d'athlètes connus et reconnus dont l'avenir est déjà en grande partie assurée du moins sur le plan financier. Ce ne sont pas les champions, quel que soit le sport, qui connaissent des problèmes en la matière. Certains, comme les footballeurs professionnels, ont gagné suffisamment d'argent pour ne pas avoir à se soucier du lendemain. La question de la « reconversion » ne se pose donc pas, pour eux, en terme de devenir, de se préparer et se former pour trouver un métier qui n'aura peut-être rien à voir avec le sport, bref, ils n'ont pas à se préoccuper de s'insérer professionnellement comme tout un chacun. Il faut de mauvais placements ou être victimes d'escrocs, un certain nombre de faits sont connus en la matière, pour que ces SHN soient en difficulté. La critique pourrait être facile : le cas des footballeurs est extrême. Les salaires sont démesurés. Certes, mais la quasi-totalité des sportifs, le masculin est important, de haut niveau perçoit des salaires conséquents. Prenons l'exemple du tennis de table. Dans les années 1995, le salaire de J-P Gatien, meilleur pongiste français, champion du Monde, vice-champion olympique, était annoncé par le journal L'Equipe comme avoisinant 1 million de francs mensuel. Dans les sports « mineurs », peu médiatisés, attirant peu de sponsors ou de mécènes, les meilleurs sont reclassés en tant que cadres fédéraux. Les problèmes et les écarts en matière de « reconversion » sont donc considérables : en fonction des sports médiatisés ou non, des individus qui ont été médaillés internationalement ou non, des époques, des fédérations plus ou moins structurées, mais aussi et surtout des sexes, les femmes étant bien moins rémunérées, à part le tennis peut-être, que les hommes. **Dominique de**

Villepin a, par exemple, indiqué le 19 septembre 2006 que le gouvernement étudiait des mesures visant à offrir de "véritables perspectives de carrière" pour la reconversion des SHN, en particulier chez les femmes. La question des guillemets entourant le mot « reconversion » commence à trouver ici quelques éléments de réponse. Peut-on en effet unifier cette question ? Et par voie de conséquence les problèmes soulevés, les propositions à faire, les solutions à trouver peuvent elles être génériques ? Ou, à l'inverse, doivent-elles répondre de logique plus individualisées ? Le problème de la « reconversion » est très certainement plus crucial et épineux pour ceux qui ont intégré des structures de formation vers le haut niveau, sont restés dans ces structures durant plusieurs années, sans réussir à percer vraiment. Non connus, non reconnus, instrumentalisés au point, parfois, d'abandonner leurs études pour se consacrer pleinement à leur sport, nous l'avons évoqué précédemment, laissés pour compte dans bien des cas par manque de résultats, pour tous ceux là, la question de la « reconversion » devient un problème crucial. Il est impératif que « les sportifs de haut niveau ne soient plus simplement pressurés pendant leur carrière et rejetés comme des citrons pressés après le déroulement de celles-ci » (Bambuck, 2004, 136). La précarisation des anciens athlètes est un sujet tabou. Les exemples ne manquent pourtant pas : Bruno Bellone, footballeur, victime d'escroquerie qui s'est enfoncé dans le surendettement après un divorce, Denis Forbaut, pongiste, devenu SDF (Sans Domicile Fixe) et bien d'autres. Paraphrasant Coluche, dans un autre registre, il est tentant d'affirmer que pour ceux « qui ne sont pas bons, femmes et issus des sports « mineurs » la vie sera terrible » ! Le problème s'avère d'autant plus crucial que ces athlètes ont rêvé d'excellence, ont été, un temps du moins, dans leur sport au moins connus, qu'ils ont fait

la fierté de leurs parents et amis qui les enviaient de mener une vie, jugée de l'extérieur, comme extraordinaire. La disqualification sociale (Paugam, 1991) s'avère, pour les athlètes de haut niveau, probablement plus douloureuse à vivre car ils intègrent et acceptent plus difficilement, peut-être, ce processus de marginalisation qui marque la fragilisation de leur ancien statut et la constitution d'une identité négative. La question de l'identité individuelle se trouve cruellement posée dans une dualité entre image donnée ou perçue et réalité objective de la situation sociale de l'individu. Difficile d'admettre en effet qu'un ancien champion puisse être SDF et en situation de grande précarité. Le sport de haut niveau ne prépare pas à résister au stigmaté. Sportif de haut niveau (SHN) est synonyme pour chacun de nous de réussite sociale et d'argent, d'individus inclus dans, et portés par, le système sportif. Comment dès lors concevoir qu'il puisse être « à la rue » ? Lui-même ne s'en vantera pas et la dimension ternaire de l'identité, identité pour soi et pour autrui, mais surtout sous le jugement d'autrui (Heinich, 1999) trouve ici un exemple « négativement » parfait.

A ce niveau le courant critique de la sociologie des sports a maintes fois dénoncé l'emprise et la perversité de l'institution sportive et l'instrumentalisation dont sont l'objet les sportifs, en général, et les SHN en particulier (Brohm, 1992, 1993).

Le terme de « reconversion » est-il approprié ? Usité fréquemment, il relève du sens commun. Ne devrait-on pas en effet parler, comme le suggère, Lévêque (2004) de transition mettant ainsi en exergue le processus par lequel le sportif passe d'une position sociale, celle d'athlète de haut niveau, à une autre, son insertion professionnelle dans un secteur quelconque ? Processus durant lequel vont se produire un certain nombre de prises de consciences, de transformations, de choix, de stratégies, de formation, etc.

Sémantiquement, en ce qui concerne nos sportifs la « reconversion » (seconde conversion) n'existe pas. Ce que nous souhaitons observer c'est bien la conversion des sportifs et plus spécialement, paraphrasant Suaud (1978) « comprendre comment des conditions objectives peuvent engendrer un processus de conversion, c'est-à-dire produire un enchaînement de transformations subjectives qui accompagnent et conditionnent [...] la transformation du statut social ». En adoptant ce point de vue, en acceptant l'idée qu'il puisse y avoir un ensemble de « transformations subjectives » il est plus facile d'expliquer les différences qui existent, en matière de transition ou de conversion, entre un individu et un autre. Finalement, ce n'est pas tant l'absence de solutions ou d'aides qui pose problème mais bien au contraire le manque « d'utilisation », d'intérêt voire, tout simplement de connaissance de ces solutions qui interpelle.

Comment, en effet, comprendre, alors que « toutes » les procédures nécessaires et favorables à la conversion des athlètes de haut niveau semblent réunies, légalement et réglementairement, que de nombreux athlètes éprouvent des difficultés à organiser et obtenir une conversion ? C'est à cette question que tente de répondre cet article à travers une étude de cas réalisée auprès de quelques jeunes athlètes des équipes de France de Tennis de Table et des personnes en charge de la reconversion des athlètes de haut niveau au MJS (Ministère de la Jeunesse et des Sports en France) et à l'INSEP (Institut National des Sports et de l'Education Physique à Vincennes où sont basées la plupart des équipes de France).

C'est le processus social préparatoire à « l'après-sport » et à l'insertion professionnelle qui a été observé, processus qui a lieu durant la carrière sportive et débute, normalement, dès l'entrée en structure ou à partir de l'obtention du statut

d'athlète de haut niveau. Pour Sreki « Une reconversion cela s'anticipe, on ne commence pas à s'en préoccuper à la fin de sa carrière ! Cela passe par une formation avec des aménagements d'horaires pour concilier son sport avec ses études ». Le sujet est donc très délimité. Sera donc laissée de côté l'insertion professionnelle proprement dite, sujet très intéressant qui permettrait peut-être de mettre en évidence le rôle du « réseau sportif » que ce soit dans le privé ou le public pour faciliter l'insertion, ou encore, les raisons qui poussent les entreprises à accueillir les anciens sportifs (image de marque, valeurs attribuées au sport et aux SHN, etc.), ou à l'inverse les difficultés d'insertion professionnelle de certains sportifs. Ne seront pas abordées non plus les questions « d'après-sport », la manière dont les SHN se seront réinsérés socialement, si l'on accepte l'idée que pour de multiples raisons (sociales, de disponibilités, etc.), ils vivent une vie à part, en marge de la vie sociale ordinaire, ou encore l'évolution de leur carrière professionnelle non seulement en terme de satisfaction personnelle mais également s'ils ont bénéficié, ou non, d'une mobilité sociale ascendante personnelle ou intergénérationnelle différente des individus « ordinaires ». Il serait possible, ainsi, de lister un grand nombre de thématiques complémentaires jusqu'alors inabordées dans les recherches concernant la conversion des athlètes.

II. Du terrain à la méthode : lorsque le principe de réalité s'impose

Si, comme affirmé précédemment, le choix du terrain a été évident (la Fédération Française de Tennis de Table) en raison de notre parfaite connaissance de celui-ci, nous avons élaboré un projet très ambitieux : interroger tous les athlètes de haut niveau en

activité de la fédération. Projet impossible de mettre en œuvre compte tenu du calendrier universitaire, d'une part, sportif d'autre part. Il a fallu faire le deuil de l'exhaustivité. Seules 7 personnes, dont 4 athlètes (2 hommes et 2 femmes), ont été interviewées. Les athlètes sont dans une situation « incertaine » : membres de l'équipe de France séniors, après avoir été pour les hommes champions d'Europe juniors, leurs résultats stagnent au point que leurs carrières sportives, à 25 ans, semblent compromises. Notre étude n'est donc pas généralisable. Elle consiste en des histoires de vie (4) et des récits professionnels (3) qui mettent en évidence les ruptures sociales, voire qui font émerger des similitudes, dans le vécu de sportifs appartenant au même sport. Tout au plus cherchons-nous à en favoriser la *transférabilité* par une description détaillée des résultats de l'expérimentation et le journal réflexif (Marshall et Rossman, 1989). A l'inverse, si cette étude n'est pas généralisable, elle peut servir comme indicateurs permettant ultérieurement de développer une réflexion inter sport en matière de conversion.

Deux méthodes de collectes de données ont été utilisées :

- Des entretiens semi-directifs de type histoires de vie visant à recueillir tout à la fois des histoires singulières mais également leur point de vue sur la manière dont ils perçoivent la conversion et ses enjeux (N = 7).
- Quatre grandes questions ont structuré les entretiens avec les athlètes interrogés (4):

1. Pourriez-vous me dire à quel moment et pourquoi avez-vous pensé à votre conversion ?

2. Etudes, entraînements et carrières sportives vous semblent-ils conciliables ?

3. Y a-t-il des gens qui vous aidé ou accompagné dans votre projet de conversion ?

4. Avez-vous un projet personnel ?

- Quatre grandes questions ont structuré les entretiens avec le responsable adjoint du département du haut niveau de l'Insep (1) et les chargés d'études et d'évaluation au bureau du sport de haut niveau du MJSVA (2) :

1. Pourriez-vous me décrire les grands principes mis en place par le MJSVA pour faciliter la conversion des athlètes de haut niveau ?

2. Sentez-vous une réelle volonté de la part des fédérations de faciliter la conversion des athlètes de haut niveau ?

3. Comment s'établissent les relations MJSVA/Fédérations/Athlètes ?

4. Voyez-vous des différences en fonction des fédérations et/ou des athlètes ?

Nous avons choisi de ne pas en faire une trame fixe, mais de laisser une marge de liberté et de relative spontanéité à nos interviewés. L'objectif étant de mettre en évidence la signification et l'expérience vécue des différents acteurs (athlètes de haut niveau et représentants du ministère et de l'Insep, nous nous contenterons d'interroger, ci-après, les « homologues structurales » de ces différents récits tentant ainsi après avoir découvert

« la diversité des points de vue [...] d’y mettre un ordre fondé sur les matériaux recueillis (*grounded theory*) » (Demazière et Dubar, 1997, 103).

Un repérage en trois niveaux des discours a été utilisé (Barthes, 1966 ; 1981) :

- le niveau des fonctions dans lequel se déploient les différents événements qui émaillent le récit. Ces événements racontent le parcours de nos interviewés en réponse à la question : « Pourriez-vous me dire à quel moment et pourquoi avez-vous pensé à votre conversion ? »,
- le niveau des actions qui mettent en scène des « actants », c’est à dire des personnages qui sont intervenus, ont participé, ont agi pour faciliter, ou à l’inverse contrecarrer, leurs stratégies de conversion,
- le niveau de la narration, qui met en évidence la dimension dialogique du récit, dans lequel le narrateur défend son point de vue, émet des arguments et des thèses, pour convaincre, notamment, l’interviewer.

Les homologues que nous discuterons seront donc des catégorisations *a posteriori* des discours tenus par les pratiquants et les pratiquantes à partir de ces trois niveaux d’analyse.

III. Des stratégies individuelles... aux contraintes institutionnelles

Comment interpréter les propos très durs de cet ancien champion d'Europe Cadets et Juniors, de 24 ans seulement, qui, prenant conscience de la fin proche de sa carrière et de ses espoirs, nous déclare lors de l'entretien :

« J'ai bac plus 0 ! La reconversion aujourd'hui aurait été plus facile si j'avais été plus sérieux ».

Elle marque, tout d'abord, la prise de conscience brutale que tout a été sacrifié au tennis de table, surtout les études, et qu'aujourd'hui il ne possède aucun bagage. Elle montre, également, qu'il a des craintes dans l'avenir et voit sa conversion comme difficile. Il n'exclue pas, enfin, sa part de responsabilité dans les difficultés qu'il appréhende en termes d'insertion professionnelle.

Des similitudes... aux différences

Mais comment en est-il, ou en sont-ils, arrivé(s) là ? Quels sont les points communs et les différences entre les individus qu'ils soient garçons ou filles ?

L'accession au haut niveau et l'accès à l'Insep comme intégration dans un milieu euphorisant et anesthésiant

La première similitude dans leurs discours est l'important désir de réussite sportive associé à un besoin de visibilité et de reconnaissance sociale qu'ils se souviennent avoir acquis dès la prise de conscience qu'ils pouvaient, dans un idéal méritocratique « devenir quelqu'un » (Ehrenberg, 1991) par leurs simples efforts et résultats au plan sportif. Rien

de plus normal. Leurs attentes et aspirations correspondent à la logique même du sport et, plus particulièrement, de celle du haut niveau et se sont trouvés renforcés, chez les deux garçons interviewés, par cette expérience forte : le titre de champion d'Europe juniors. Les filles interrogées, qui n'ont pas atteint ce niveau, tiennent pourtant le même discours. Leur origine sociale a probablement joué un rôle dans ce désir de réussite. Ils viennent de milieux populaires et l'accession au haut niveau est perçue comme une réussite sociale importante.

Tous nous font part de ce que nous pouvons appeler une *perte de repères*. L'entrée à l'Insep s'est en effet traduite par une rupture plus ou moins importante avec leur milieu d'origine, même si l'une des filles, originaire de Créteil, le vit de manière moins problématique. Rupture voulue parfois :

« J'étais content d'entrer à l'Insep, de changer. Pour moi c'était une nouvelle vie. Une nouvelle étape » (Garçon).

Mais rupture qui pointe aussi la perte de liens avec les parents, avec l'entraîneur d'origine et marque l'entrée dans une structure plus anonyme, plus distante où les relations sociales sont plus formelles et moins communautaires.

« A Nantes nous étions moins nombreux donc il y avait plus de discussion avec l'entraîneur. A l'Insep il y a beaucoup de monde. J'étais grand à Nantes et petit à Paris » (Garçon).

« Pas de communication avec l'entraîneur. [...] Jusqu'en juniors très bien avec l'entraîneur Milan Stencil. Il nous a bien entraînés, poussés, j'avais la tête dans le guidon. C'est comme si j'avais pris un wagon. [...] Nous étions une « brochette » de

Nantes quand un n'allait pas on le soutenait. Dans le groupe il se passait quelque chose, on se retrouvait à la cafet avec l'entraîneur, on jouait au flipper. Il mangeait avec nous. Aujourd'hui il ne se passe plus rien. A Nantes on était moins nombreux et on sentait qu'on avait plus d'importance » (Garçon).

« Quand je suis arrivée à l'Insep je pensais que c'était la finalité. A l'Insep on est dans une bulle, un cocon. On est entre nous.» (Fille).

A travers ces quelques extraits, les envies et les déceptions prennent sens. Le point le plus remarquable est probablement la question de l'entraîneur dont l'importance, et la compétence, ne se situent pas seulement en termes techniques mais aussi et surtout peut-être autour d'un accompagnement « humain ». Leurs entraîneurs précédents (à Nantes), ou à l'Insep (dans le cas de Milan Stencil), plus proches d'eux, étaient de réels soutiens, pas des amis, mais des hommes et/ou des femmes qui vivaient avec eux, partageaient leurs vies et les comprenaient. Il s'agit d'une définition proche de celle du « pédagogue » romain celui qui conduit l'enfant et l'aide à acquérir les connaissances nécessaires à son épanouissement. Cette remarque est très importante car l'entraîneur est peut-être celui, parce qu'il vit avec eux, partage du temps avec eux, qui peut influencer leur devenir sportif et professionnel, les accompagner à devenir quelqu'un. La perte de ce lien est vraiment vécue comme une rupture et marquera, chez les garçons du moins, la fin de leur progression.

Néanmoins, l'entrée à l'Insep est vécue positivement, du moins au début, et comme une nouvelle aventure qui nécessite un *investissement personnel et sportif maximum*. Tous ont le sentiment qu'il faut tout donner, que les résultats sont fonctions d'un

investissement maximal, qu'ils doivent accepter des sacrifices et, que ce qui prime est l'aspect sportif. Certains ont même le sentiment qu'ils auraient dû en faire plus.

« Jusqu'en juniors on était à 100 % » (Garçon).

« Il faut pas se leurrer, pour les entraîneurs, on est là avant tout pour s'entraîner et avoir des résultats » (Garçon).

« A l'entraînement je ne me donnais pas à fond. Je regrette mon comportement. Au bout de deux ans ils m'ont mise dehors. Ils m'avaient avertie mais comme je faisais des résultats. Je pensais que cela suffisait » (Fille).

Premier point d'achoppement : cet investissement sportif se fait, contrairement aux directives ministérielles concernant le double projet, au détriment de la formation et du projet professionnel. Certains l'ont intégré et l'acceptent, d'autres non :

« Les jeunes de 17-18 ans arrêtent leurs études pour ne faire que du ping. On leur voile la face » (Garçon).

« J'ai commencé un BTS Action-Co. J'ai fait le choix de m'entraîner au bout de 6 mois » (Garçon).

« Je suis pour un mono projet : l'Insep c'est le sport ! » (Fille).

Il y a chez les jeunes athlètes **une progressive acculturation « mono sportive »** par imprégnation dans le milieu environnant. Les entraîneurs, tout d'abord, qui ne disent jamais ouvertement qu'il faut arrêter mais qui le suggèrent ou font, chaque fois que l'athlète est en retard, a une surcharge de travail scolaire, ou à l'inverse un calendrier sportif important, des remarques sur l'impératif de se centrer sur le projet sportif et de ne pas s'éparpiller.

« Je m'entraîne 2-3 ans à fond les études sont mises de côté ce n'est pas grave. J'avais envie d'arrêter les études et les entraîneurs étaient contents » (Garçon).

Les autres sportifs, ensuite, appartenant au milieu du tennis de table ou non qui, lorsqu'ils ont réussi, évoquent la nécessité de tout abandonner pour construire la carrière sportive : « Tu t'arrêtes deux ou ans et tu verras après ». Le discours est d'autant mieux reçu qu'il est tenu par des athlètes confirmés dont les signes extérieurs de richesse (train de vie, voitures, etc.) engagent les jeunes à croire... ce qu'ils ont de toute façon envie d'entendre ! Une visite de l'Insep est édifiante à ce sujet. Les parkings foisonnent de coupés ou de cabriolets. La cafète est depuis longtemps le lieu de rassemblement où les SHN « passent le temps » et le perdent aussi. C'est aussi comme cela qu'il faut comprendre les extraits cités précédemment : « on est dans une bulle, un cocon » ou encore « je suis pour un mono projet ». Le sport de haut niveau, et plus particulièrement l'Insep, enferme le sportif dans une promiscuité et un *entre soi* qui ne favorisent pas l'ouverture au monde extérieur et à d'autres possibles : les études et le projet professionnel en particulier. Cette « *acculturation mono sportive* » est, probablement due, en partie également à la jeunesse des nos athlètes et à la distanciation du contrôle parental. Les athlètes qui intègrent l'Insep, en tennis de table ont entre 13 et 16 ans. Leur insouciance du lendemain est compréhensible à travers leur projet et leurs espoirs sportifs mais aussi en raison du fait que la conversion est une échéance lointaine. Ils sont jeunes et ils ont, pensent-ils, le temps de s'en préoccuper. Cette attitude est renforcée, nous venons de l'évoquer par l'ambiance générale et l'attitude des entraîneurs, mais également par leur appartenance à une classe d'âge, moins sensible aux normes sociales et valeurs habituelles (Galland, 1998). L'influence de l'âge sur les comportements insouciantes se

retrouve dans de nombreuses études qui n'ont rien à voir avec la construction de projets professionnels : la violence (Bodin, 2003), le dopage (Bodin, Héas, Robène, Sayeux, 2005), la politique (Galland, 1997), etc.

Les parents sont quant à eux déconnectés du processus dans lequel s'engagent leurs enfants. Eloignés géographiquement, ne les voyant que de temps à autre en raison des nombreuses compétitions, ils assistent plus spectateurs qu'acteurs, à l'émancipation progressive de leur enfant sans pouvoir réellement influencer sur celle-ci. Certains tentent de les mettre en garde :

« Mon père (ancien athlète de haut niveau) m'avait avertie du danger. Heureusement qu'il était là pour me faire redescendre sur terre » (Fille).

Dans bien des cas leur statut les confine à un rôle d'accompagnant et d'accompagnement (à tous les sens du terme !) et ils n'osent pas toujours aller à l'encontre des projets et des espoirs de leur progéniture.

Reste la question de *l'argent comme annihilateur du projet professionnel des garçons*. Le mythe du sportif amateur a vécu et ce, quels que soient le sport et le sexe. Des différences colossales existent bien entendu. Mais, en tennis de table du moins, il est aisé, pour les joueurs intégrant l'Insep et les équipes de France, de percevoir largement de quoi vivre. Quelques indices suffisent à l'entrapercevoir. Le premier tient dans les mutations vers les grands clubs. Les joueurs et joueuses font l'objet de sollicitations dès lors qu'ils atteignent un certain niveau même si aujourd'hui la participation massive d'étrangers dans le championnat français a tiré le marché des transferts et des rémunérations vers le bas. Très rapidement un certain nombre d'entre eux changent de

clubs. Le milieu (les autres joueurs et les entraîneurs) le favorise. Le second indice, directement financier celui-là, s'observe dans les véhicules des sportifs, les appartements qu'ils louent ou, que certains assez rapidement, achètent. Entre les aides personnalisées, les rémunérations versées par les clubs et les primes diverses le moindre joueur perçoit 2 500 à 4 000 euros mensuel. Les joueuses beaucoup moins. C'est là une des grandes différences entre filles et garçons.

« Les filles gagnent moins d'argent que les garçons. Les garçons cela leur monte à la tête » (Fille).

« Les filles gagnent moins d'argent. C'est pour ça qu'on a les pieds plus sur terre. Les garçons eux sont en galère pour faire autre chose » (Fille).

Elles y voient une des raisons essentielles au désengagement, ou au non engagement, des garçons dans un projet professionnel et de formation. C'est peut-être exagéré puisque l'un des deux garçons, après avoir commencé son BTS a entamé une préparation aux brevets d'états et termine son second degré en juin. A l'inverse la faiblesse des rémunérations des joueuses influe très certainement, en sus des contraintes sociales habituelles qui pèsent sur les femmes, sur leur volonté de se former et de trouver un métier. Les jeunes femmes SHN ne diffèrent en rien, à ce niveau du moins, des comportements féminins ordinaires en matière de formation et qualification universitaire et/ou professionnelle. En ce qui concerne les garçons les rémunérations sont dérisoires au regard des grands sports professionnels comme le football, le tennis, le golf ou le cyclisme, pour n'en citer que quelques uns. Mais c'est beaucoup pour un jeune de 18 ans

dont le père est ajusteur ou agent de sécurité et qui ne rêve que de réussite et de gloire sportive. Ils sont très lucides sur cette question.

« Avec le recul la vie était belle. Je gagnais de l'argent avec le ping. Le fait de gagner de l'argent m'a perverti. J'avais l'impression d'être arrivé. J'avais de l'argent par le club, la fédé et mes sponsors. Je me suis vu beau » (Garçon).

« Je gagnais correctement ma vie à Caen. Je n'avais plus de plaisir c'est l'argent qui m'a fait tenir » (Garçon).

Comment leur reprocher leur désintérêt à court terme pour bâtir un projet professionnel ? Ils gagnent un peu d'argent. Ils rêvent de gloire. Les entraîneurs les poussent à s'investir pleinement dans le projet sportif. Bref tout concourt à ce que le projet professionnel et par voie de conséquence leur formation scolaire, universitaire ou professionnelle soit mise en filigrane. L'accès au sport de haut niveau et à l'Insep, moteur et euphorisant au départ favorise et concourt à l'anesthésie progressive, au moins sur le plan du projet professionnel, de nos jeunes athlètes amplifiant, ainsi, l'emprise du système fédéral sur leur devenir.

Pratique du sport de haut niveau et formation scolaire, universitaire ou professionnelle sont ils des objectifs conciliables ?

A la lecture de ce qui précède se construit progressivement un portrait archétypique du SHN entièrement centré, sans même parfois s'en rendre totalement compte, sur son projet sportif. Il vit du sport, par le sport, pour le sport, dans le sport avec des amis qui font du sport. Il s'agit d'une réelle aliénation au sport. Les athlètes se

désocialisent progressivement (Callède, 1992) perdant ainsi tout repère concernant la construction d'une vie sociale normale, pour ne pas dire ordinaire, avec ses impératifs et objectifs. Certains sont conscients de cet enfermement, de l'intérêt d'en sortir et de la nécessité de mener à bien un double projet :

« Les études et le sport c'est faisable. On peut concilier les deux. C'est important car en plus on rencontre d'autres gens. On est mieux dans sa tête. On a moins de pression. » (Garçon).

« Il faut continuer les études, même un tout petit peu, pour rencontrer d'autres gens » (Garçon).

Cette prise de conscience est cependant tardive. Elle suit l'échec de la carrière sportive et reflète les regrets de ce jeune joueur sur ce qu'il aurait pu ou dû faire ou, encore, sur ce qu'il aurait aimé faire maintenant « qu'il sait ». Il n'est pas certain qu'à son entrée à l'Insep il aurait tenu les mêmes propos. Mais, haut niveau et formation scolaire, universitaire ou professionnel sont-ils conciliables ?

Si le double projet est impératif *les contraintes* qui pèsent sur les sportifs ne sont-elles pas sous-évaluées ? Les plus évidentes sont *les contraintes temporelles*. Même si des aménagements horaires et d'emplois du temps sont prévus comment concilier en effet 18 sorties en *pro tour*, dans la même saison, dans le monde entier, avec des études ? Et ce en sus, bien évidemment de tout le reste ! Se remettre à niveau, recentrer son attention sur la formation après plusieurs jours de compétitions et de voyages conduisent à une situation de saturation morale et psychologique. Avoir l'énergie et la volonté de le faire deviennent des actes pesants qui peu à peu conduisent à l'abandon des études :

« Honnêtement je regrette d'avoir arrêté. Je n'étais pas sérieux. Même en fait je n'avais pas vraiment le temps. J'ai raté quelque chose » (Garçon).

« Sur l'Insep il existe beaucoup de formations mais je trouve qu'il n'est pas possible de faire des études et l'entraînement » (Fille).

« C'est difficile de s'investir dans les deux à fond » (Fille).

Laborieux effectivement de consacrer 5 à 6 heures par jour aux entraînements (techniquement et physiquement), d'assurer un suivi médical, d'avoir une vie sociale ordinaire (faire ses courses, rencontrer des amis, effectuer des démarches administratives, etc.), de partir en compétitions ou en stages et avoir du temps, et de conserver dans le même temps de l'énergie, pour se former.

Hormis le temps, il est évident qu'il pèse sur les SHN des contraintes psychologiques fortes. Ils rêvent de victoires. Celles-ci sont malheureusement, et bien logiquement, peu fréquentes, pour certains, à très haut niveau. Le cheminement est difficile. Les remises en question sont nombreuses. Malaisé dans ces conditions de rebondir après des défaites et des espoirs déçus.

« Quand on a raté une compétition le lundi matin c'est dur d'aller en cours » (Garçon).

« C'est dur de se focaliser sur les études surtout après l'entraînement ou des compétitions, encore plus quand elles sont ratées » (Fille).

Le troisième type de contraintes est le corolaire des précédentes : ***la faisabilité des formations***. Les contraintes ne sont pas seulement temporelles, elles sont aussi spatiales. Un certain nombre de formations existent à l'Insep. Plus aisées d'accès, en termes de

temps, elles conduisent cependant, comme évoqué précédemment, à enfermer le sportif dans son milieu habituel, qui plus est avec un niveau d'exigence intellectuelle moindre.

« Il n'y a pas beaucoup de formations à l'Insep : le BE et le BTS Action c'est tout » (Garçon).

« A l'Insep il n'y a pas beaucoup de choix de formation mais on peut concilier les études car les horaires sont aménagés mais il faut être fort mentalement et très courageux » (Garçon).

« J'aurais voulu faire des langues mais c'était à l'écart de l'Insep donc j'ai fait un BTS Management. Je l'ai fini au mois de juin. Cela ne me plaît pas beaucoup mais je suis contente car avec le BTS je peux travailler » (Fille).

Ces extraits d'entretiens montrent que certains choix sont effectués par défaut. L'éventail des formations proposées est important mais les déplacements imposés par l'élection de certaines formations en réduisent l'accès. Le dilemme est là encore tout autant conscient (l'athlète se rend compte ou pense que ce n'est pas possible ou encore que cela pose des difficultés) qu'inconscient (il a intégré que cette option se ferait au détriment du sportif rejoignant ici encore la question de la *progressive acculturation mono sportive*).

Le problème n'est donc plus seulement une question de possibilité mais, bel et bien, une question de *faisabilité* malgré, aujourd'hui, une offre de formation quantitativement très importante.

Les SHN ne sont cependant pas dupes de leur disponibilité et de leur investissement personnel. Tous l'ont évoqué et le reconnaissent : une des contraintes majeures est *le manque de sérieux* dont ils font, ou ont fait, preuve.

« Je n'étais pas sérieux. J'ai raté quelque chose » (Garçon).

« J'ai raté mon bac à l'Insep. J'étais trop décontractée » (Fille).

« C'est dommage d'arrêter les études car je suis dans la galère maintenant »
(Garçon).

Ces extraits, nous aurions pu en choisir d'autres car ce thème est revenu de nombreuses fois, ont comme particularité de pointer le doigt sur leur propre responsabilité dans les difficultés de conversion qu'ils rencontrent. Il serait pourtant facile, en situation d'échec sportif ou d'exclusion par le système fédéral, d'honir et critiquer celui-ci en lui faisant porter tout le poids de la responsabilité de leur désinvestissement en matière de formation. Si les contraintes sont nombreuses nos SHN sont conscients qu'ils auraient pu et dû s'investir pleinement dans le double projet et ne pas délaissé leur avenir professionnel au profit du seul espoir de réussite sportive. S'ils sont en partie responsables de cette situation sont-ils coupables pour autant ? Le double projet est inscrit comme une priorité par le MJSVA. Un entraîneur national est référent au sein de la fédération. Nos SHN côtoient tous les jours d'autres entraîneurs, qui sont, nous avons l'outrecuidance de l'espérer, au courant de leurs activités annexes, contraintes et emplois du temps. Comment est-il possible dès lors qu'un « soutien », des « encouragements » ou des « pressions » ne soient pas exercées sur nos athlètes ? Un appareil fédéral peut-il ignorer, ou vivre en marge, des directives de l'institution délégatrice ? En dehors même des aspects formels et institutionnels se pose une question morale, celle du rôle de l'entraîneur : doit-il ou non être un pédagogue, c'est-à-dire celui qui contribue à l'épanouissement d'un homme ou se contenter d'être un hyper technicien ? Alors que la préparation d'un athlète est conçue aujourd'hui comme un tout

intégrant les aspects physiques, techniques, psychologiques, etc., ce tout ne doit-il pas être étendu, pour que l'athlète soit sans doutes et sans appréhensions, tranquilisé sur son devenir, par les entraîneurs qui en ont la charge, à un *Mens sana in corpore sano* ? A un individu qui suit une formation qui le déconnecte temporairement, mais salutairement, de l'aliénation sportive. La plupart des SHN sont conscients que l'effort qu'ils auront à produire pour « rattraper » le temps perdu sera très difficile, plus difficile du moins que s'ils avaient mené, dès le début les deux de front.

« Si tu arrêtes les études pendant cinq ans comme moi c'est dur de recommencer »
(Garçon).

« J'ai eu mon bac STT. Après j'ai commencé le BTS Action Co. J'ai arrêté les études pendant trois ans pour me consacrer à l'entraînement. Heureusement j'ai repris un brevet d'état » (Garçon).

Ce manque de sérieux est bien évidemment à relier à tout ce qui a été évoqué précédemment : *la perte de repères*, *la nécessité d'investissement personnel* maximal, les questions d'*acculturation*, etc. mais demande cependant quelques nuances.

Au-delà des similitudes des différences

La faisabilité et le manque de sérieux distinguent cependant nettement nos sportifs entre eux : entre filles et garçons mais aussi tout simplement entre chaque individu. Si tous reconnaissent qu'ils auraient pu « mieux faire », c'est à ce niveau que *des stratégies individuelles* se mettent en place.

Nous avons vu précédemment que la question des rémunérations influait nettement sur les différences garçons/filles en termes d'engagement dans le projet professionnel. D'autres différences sont observables cependant. Les filles sont, tout d'abord, plus ambitieuses, professionnellement, que les garçons.

« Quand on se prenait une mauvaise note c'était difficile de s'entraîner et d'être disponible. Moi j'aurais aimé faire des compétitions seniors à très haut niveau et des études à la fac bien que je pense que l'on ne peut pas faire les deux. Alors le choix est vite fait » (Fille).

« Il faut le dire. Le plus important pour moi était d'avoir des diplômes et de pouvoir avoir un métier » (Fille).

Leurs déclarations ne font pas que refléter l'écart de rémunération et l'impossibilité, qu'ont les joueuses françaises, de vivre du tennis de table. Elles se projettent dans l'avenir et dans leur insertion professionnelle mieux que ne le font les garçons. Leurs choix et objectifs sont relativement conformes, aux tendances dégagées par l'Insee qui montrent que « les garçons et les filles n'affichent pas les mêmes ambitions professionnelles. [...] Les filles sont plus ambitieuses que les garçons » (Insee, 2002, 112). Elles sont également « plus entourées », familialement, voire « plus dépendantes », ne serait-ce que financièrement, de leurs familles que leurs homologues masculins.

« Moi j'ai de la chance finalement j'étais chez moi à Créteil dans ma famille » (Fille).

« A l'Insep on est dans de bonnes conditions mais il faut pouvoir être autonome. Moi heureusement que mon père était pour m'épauler et m'aiguiller » (Fille).

La famille semble omniprésente chez les filles. On ne peut pas, à proprement parler de contrôle parental mais de soutien constant. Les parents influent sur les choix, encouragent leurs filles et les poussent à poursuivre des études et obtenir une qualification. Plus grande ambition des filles, poids habituel de la domination masculine sur les besoins de mieux se qualifier pour s'insérer correctement professionnellement, plus grande implication des parents tout semble concourir à un meilleur accompagnement vers un projet professionnel.

A l'inverse les garçons ne parlent jamais de la manière dont ils peuvent ou pourraient être épaulés par leurs parents. La première explication pourrait tenir dans la question de leurs revenus. Ils gagnent plus que leurs pères. C'est déjà une réussite sociale en soi. Leur statut social est également, symboliquement du moins, plus élevé. Leur réussite sportive (pour ceux qui sont champions d'Europe) est similaire à une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante forte. Similaire car en fait elle n'est que provisoire et repose sur des résultats sportifs remis en cause chaque saison, sur un statut qu'il faut confirmer par de nouveaux résultats. Tout écart est impossible. Mais nos garçons n'ont pas besoin d'aide financière de leurs parents. Ils sont plus indépendants. En conséquence leurs parents interviennent peu dans leurs choix.

« Bon c'est vrai que mes parents ne me demandent pas grand-chose. Ils savent que j'ai de quoi vivre sans problème » (Garçon).

Ce qui ne veut pas dire, pour autant, qu'ils ne s'inquiètent pas de l'après-sport. Nos SHN n'évoquent, cependant, à aucun moment cette question. Les différences garçons/filles ne s'arrêtent pas là. Alors que les filles ont mené de front le double projet,

les garçons, quant à eux, font d'autres choix, induits là encore par l'argent qu'ils gagnent et l'exemple de leurs aînés « qui ont réussi ».

« J'ai rapidement eu des résultats en ping. J'ai fait toutes les équipes de France de benjamin à sénior. [...] J'ai commencé un BTS Action Co. J'ai fait le choix d'arrêter au bout de six mois. [...] J'ai commencé le BE1 j'ai arrêté aussi. Bon il faut le dire j'avais de quoi vivre et je voulais devenir très fort » (Garçon).

« J'ai arrêté les études pendant trois ans pour me consacrer à l'entraînement » (Garçon).

La prééminence du projet sportif au détriment du professionnel est évidente. Elle n'est cependant guère différente de ce que l'Insee observe, dans la société en général, chez les jeunes de 15 ans : les garçons ont plus de difficultés que les filles à définir un projet professionnel cohérent et les jeunes des milieux populaires davantage que ceux des milieux favorisés (Insee, 2002). En se référant à ces grandes tendances nos SHN cumulent, semble-t-il, tous les « handicaps ».

L'argent, les entraîneurs, l'exemple des aînés, la pression des résultats et le niveau des compétitions exhortent, de toute façon, à ce choix. Ceci est d'autant plus vrai que le joueur « sent » qu'il lui est possible d'aller beaucoup plus loin. La différence chez les garçons se situe essentiellement à ce niveau : entre ceux qui pensent pouvoir atteindre le meilleur niveau mondial, le problème de préparer l'avenir leur semble dans ce cas moins crucial et, ceux qui de leur côté ont déjà intégré qu'ils sont bons mais qu'ils ne seront jamais « très bons » et qui savent qu'ils doivent préparer immédiatement leur conversion. La différence est nette chez nos deux SHN interrogés : l'un a fait le choix de tout

sacrifier à l'entraînement et aux compétitions et, l'autre a mené de front carrière sportive, préparation d'un BTS puis des brevets d'état.

Pour le premier la déception est énorme. Aux espoirs sportifs avortés se superposent la prise de conscience de ce qu'il n'a pas fait.

« J'ai bac plus 0. [...] Je revois mes anciens amis. Ils ont tous des supers boulots. Ils ont des masters. Avant ils trouvaient que j'avais de la chance avec le ping mais maintenant je trouve que c'est eux qui ont de la chance. C'est dommage d'arrêter les études car je suis dans la galère maintenant. [...] Si tu perces, tu perces mais il faut continuer les études pour plus tard. [...] J'ai mis un peu d'argent de côté. J'ai vendu mon appart. Je ne suis pas à la rue mais je me lâche pas » (Garçon).

Ce témoignage est difficile car il montre l'écart entre rêves et réalité, entre espoirs et prise de conscience. A une identité valorisante et valorisée se substitue chez ce jeune SHN l'intégration d'une identité négative qu'il accepte d'autant plus difficilement qu'il mesure l'écart entre ce qu'il a « raté » et ce que ces amis ont accompli dans le même temps. Il ne perçoit plus que les aspects négatifs, oubliant, au regard de la réussite professionnelle des autres, ce qu'il a vécu et gagné sportivement. A ce niveau le capital sportif n'est même plus considéré comme valorisant et susceptible d'être utile. Il est devenu un handicap et une perte de temps. Il y a ici un début de paupérisation mais aussi une auto disqualification intégrée.

Son condisciple n'a pas fait les mêmes choix. D'emblée, moins ambitieux peut-être, moins performant aussi, plus stratège probablement, ayant surtout rencontré davantage de problèmes (il a perdu sa mère et a été blessé) il a mené de front sport et études et utilisé, du mieux qu'il le pouvait, les formations qui lui étaient proposées.

« Jusqu'en juniors très bien. [...] Après j'ai eu une blessure à l'épaule, l'entraîneur a été viré puis j'ai perdu ma mère. Pendant un an je n'y étais plus pour le haut niveau. Il ne faut pas perdre de temps. Dans le groupe c'est moi qui ai lâché en premier au niveau sportif » (Garçon).

Finalement la différence majeure tient peut-être aux obstacles rencontrés qui agissent comme autant d'indicateurs de danger. Ce sont probablement également des moments de doutes et de remises en cause dans lequel nos SHN sont amenés à évaluer les choix faits jusqu'alors et à relativiser le poids du projet sportif dans le projet global. Il est conscient que les qualifications obtenues s'avèrent fondamentales pour trouver un travail mais, que le tennis de table, compte tenu de son niveau peut également lui permettre de s'insérer professionnellement. Il continue à jouer, en attendant mieux, le temps d'obtenir d'autres qualifications et diplômes.

« Aujourd'hui je joue pour l'argent. Cela me permet de vivre. [...] Je sentais que le haut niveau était fini donc il fallait que je négocie le mieux possible avec les clubs. J'ai trouvé un club à Orléans je suis content » (Garçon).

Les stratégies semblent donc très individualisées et fruit d'une histoire et d'un vécu personnel, d'un environnement social et familial, du parcours sportif avec ses aléa. Fort de cela, nous y reviendrons plus en détail dans nos propositions, l'accompagnement des SHN dans le double projet doit être, lui aussi, très individualisé et très régulier pour répondre de manière quasi immédiate aux changements qui peuvent survenir dans la carrière et les choix des athlètes. Il est clair que l'expérience vécue par chacun conduit à un certain nombre de différences mais comment expliquer qu'ils soient si peu « accompagnés » par la fédération ou plus globalement par l'institution sportive ?

Lorsque l'institution sportive est défailante

Lorsque fédérations et référents sont en cause

Le plus étonnant est qu'aucun n'est capable de mentionner le nom du référent « haut niveau – reconversion » de la fédération. Tous pensent d'ailleurs que celui-ci est notre tutrice professionnelle alors que ce n'est ni son rôle, ni sa mission et que si, effectivement, elle intervient en la matière c'est uniquement en dernier recours pour humainement, le mot n'est pas trop fort, aider et épauler ces jeunes à la dérive. Ce constat est grave car au statut de ce cadre (référent) sont attachées un certain de missions dont la conversion des athlètes, la construction, la validation et le suivi du double projet. Aucun athlète ne sait qu'il existe un référent, ni qui est ce référent ni quel est son rôle véritable et encore moins comment le contacter. Tous les jeunes sans exception nous disent « heureusement que Béa est là » dommage cependant que ce ne soit pas elle le référent.

Ce constat ne marque pas seulement une défaillance ou un manquement professionnel au regard des directives ministérielles en la matière, ce cadre étant rappelons-le, cadre jeunesse et sport au service de la fédération, il indique tout simplement le désintérêt de l'appareil fédéral pour le double projet ou tout au moins un intérêt moindre que pour le projet sportif. Au ministère, les chargées de mission auprès du bureau du haut niveau connaissent son nom mais, *a priori*, ne l'auraient jamais rencontré. Le responsable adjoint du département du sport de haut niveau de l'Insep fait

le même constat. Les SHN interrogés ne sont pas vraiment critiques vis-à-vis de l'appareil fédéral. Ils sont conscients de leur insouciance. En fait ils effectuent un certain nombre de constats et de comparaisons.

« A l'Insep il n'y a pas de compréhension et de relation entre l'entraîneur et la scolarité alors qu'à Nantes c'était possible » (Garçon).

« Les entraîneurs sont toujours là mais ne pensent pas trop aux à côté, le repos, les études » (Fille).

« En pôle à Nantes les profs étaient plus disponibles et compréhensifs » (Fille).

Leurs critiques ne sont pas acerbes. Ils acceptent une large part de responsabilité dans leur échec mais mettent en évidence des dysfonctionnements : absence de relations entraîneurs/entraînés ; absence de communication de l'institution vis-à-vis des athlètes que ce soit en matière de conversion ou de formation ; sentiment d'être moins bien « entourés » à l'Insep, structure pourtant conçue et prévue, *a priori*, pour une meilleure formation des athlètes que dans leur ancienne structure. La structure est peut-être tout simplement trop grande conduisant à un anonymat nuisible à l'épanouissement des SHN.

Mais le manque de communication s'avère incroyable lorsque, quittant le Centre National d'Entraînement, ni la fédération, ni le MJSVA, ni l'Insep, mais le délai depuis la décision du DTN est peut-être trop court, ne leur a donné des informations sur les possibilités qui leur sont offertes en matière de conversion. Personne ne leur a précisé qu'il était impératif, pour bénéficier des CIP, qu'ils soient inscrits sur les listes « haut niveau reconversion ». Personne non plus ne leur a proposé un rendez-vous pour les aider à « rebondir » et construire l'après-sport. Peut-être faut-il tout simplement être

aussi critique que Bambuck et considérer, en ce qui concerne la grande majorité des SHN que :

« c'est une classe ouvrière qui a exactement les mêmes problèmes qu'avait la classe ouvrière à la fin du 19^{ème} siècle c'est-à-dire la précarité, la non reconnaissance des employeurs, le fait que l'on consomme, que l'on cueille, que l'on presse et après que l'on jette » (Bambuck, 2004, 140).

Pour le ministère l'investissement des fédérations en matière de conversion et de devenir des athlètes est on ne peut plus variable. Tout dépend en fait du DTN, de la personne référente et de la politique qu'ils entendent mener ou non en la matière. Pour le MJSVA l'imbroglie est total et les directives sont appliquées au gré des intérêts particuliers, mais aussi de l'histoire des fédérations, des pratiques et/ou de leurs cadres techniques :

« A partir des mêmes directives certaines fédérations développent de vrais projets de vie pour leurs athlètes. C'est le cas de l'aviron. Tandis que d'autres, comme les fédés de foot et de rugby ne sont intéressées que par les garçons et le secteur professionnel. [...] Nous avons découvert qu'une fille membre de l'équipe de France de foot faisait des ménages tôt le matin pour gagner sa vie » (Chargée de mission au ministère).

Au-delà de la défaillance des fédérations le problème de la formation des cadres référents

Ces propos sont totalement confirmés par le responsable adjoint du département du sport de haut niveau de l'Insep pour qui :

« Ce sont les hommes qui font l'action. Quand les gens sont volontaires et compétents c'est génial. Quand les gens ne sont pas assez formés eh bien cela ne marche plus, ou moins bien, voire pas du tout ».

Affirmant cela il pointe du doigt le problème de la formation des cadres référents, entre autres. Ce problème pourrait également concerner les DTN. Le deuxième chapitre de ce mémoire l'a montré : les lois, directives, conventions, contrats et formations sont très nombreuses et très complexes. Elles viennent en sus et demandent à être complétées par des connaissances relatives au droit du travail, à la formation professionnelle et continue, en matière de validation des acquis, etc. Elles réclament une connaissance des formations universitaires, des passerelles possibles. Elles demandent d'établir un réel plan de communication fédéral auprès des entreprises publiques ou privées voire de posséder, également, des relations à l'intérieur de celles-ci ou dans les organismes publics ou privés de formation. Autant de savoirs à transférer encore en « savoirs faire ». En listant les connaissances nécessaires au référent force est de constater que nous venons de définir un « vrai métier » que celui-ci doit avoir des connaissances dignes d'un collaborateur d'un cabinet d'audit en formation et recrutement. Disons-le : ce n'est pas le cas ! Notre propos n'est pas un jugement mais un simple constat fait par le ministère lui-même :

« Un des problèmes c'est le manque de formation des référents fédéraux car issus du professorat de sport ils ne sont pas spécialisés » (Chargée de mission au ministère).

Retournons simplement la question au ministère et aux fédérations : si le double projet est si important, s'il est évident qu'il s'inscrit, ou s'inscrira prochainement, comme une obligation tout à la fois pour les athlètes et les fédérations d'en développer un, pourquoi ne pas mettre l'accent sur la formation de cadres référents que l'on sait

incompétents ? Ils sont déjà pour certains peu motivés. Doit-on les laisser de surcroît incompetents risquant ainsi de renforcer leur manque d'investissement ? C'est l'histoire du serpent qui se mord la queue. Il y a là un illogisme évident à développer une politique dont on ne se donne pas les vrais moyens de l'appliquer. Restera bien évidemment la « bonne volonté » ou non des fédérations à mettre en œuvre le projet de vie des SHN et à les aider à développer plus particulièrement leur projet professionnel. Mais peut-être, comme le suggère le responsable adjoint du département du sport de haut niveau de l'Insep, n'auront-elles pas le choix ?

« Les choses commencent à changer car les entraîneurs se rendent bien compte que les sportifs renoncent au projet sportif. C'est le projet du sportif et non pas celui de l'entraîneur. Les SHN ne sont pas de la pâte à modeler. [...] Si on ne fait rien le sportif arrête, on risque de perdre des sportifs ».

Le système fédéral est en cause, certes, mais comment expliquer, malgré toutes ces déclarations d'intention, les engagements concernant le bienfondé du double projet que l'institution délégatrice ait si peu d'emprise sur le système fédéral ?

Des bonnes intentions aux politiques mises en œuvre : les arcanes administratives et la politique

Les (bonnes) intentions ne manquent pas, les directives et les dispositifs d'aides à l'insertion et à la formation en témoignent. Les hommes politiques s'engagent fermement dans cette voie :

« Ils [les SHN] se retrouvent trop souvent seuls au moment d'engager leur reconversion. [...] Aucun sportif de haut niveau ne doit être contraint d'abandonner ses études pour pouvoir se consacrer pleinement à la pratique de sa discipline » (Dominique De Villepin, Premier ministre, 6 Février 2007, discours introductif du 1^{er} carrefour de la performance à l'Insep).

« Concernant le sport de haut niveau, le quinquennat qui s'achève aura permis à la France de demeurer parmi les plus grandes nations en se plaçant au 7^{ème} rang pour les médailles obtenues aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004 et au 4^{ème} rang pour ce qui concerne les 25 sports les plus médiatisés en France, avec cette particularité française d'atteindre l'excellence dans des disciplines très diverses : de l'aviron à l'escrime, du canoë-kayak au handball, du judo à la natation. Au-delà des moyens financiers supplémentaires accordés aux fédérations pour des actions spécifiques en faveur du haut niveau dans le cadre du FNDS, je voudrais saluer le soutien actif mené depuis 2006 au double projet sportif et professionnel de nos athlètes de haut niveau » (Intervention de Mme Roselyne Bachelot-Narquin devant le CNOSF à Paris le 23 mai 2007).

De bonnes intentions

Il est vrai que le sujet est préoccupant et que la responsabilité de l'institution sportive est entière. Elle ne peut pas simplement se contenter d'instrumentaliser le sportif à des fins politiques « internes » ou « externes ». Les SHN médiatisés sont porteurs de messages valorisant, trop peut-être, les bienfaits du sport, au point parfois d'en oublier les dérives. Ils exaltent aux yeux de tous, et des plus jeunes en particulier, les vertus

éducatives, insérantes, intégratives ou socialisantes de la pratique sportive. Le sport de haut niveau est sur ce plan exemplaire. Personne ne songe à penser que Zidane puisse être d'origine étrangère, que nos footballeurs « noirs » ne soient pas français, pour ne prendre que les exemples les plus connus. En fait tout le monde s'en moque. Ils représentent la France. Ils gagnent parfois. Ils sont donc français plus français dans l'imaginaire collectif que leurs pères. Sans nul doute mieux insérés et intégrés donc mieux acceptés qu'eux. Par le sport ils ont gagné ce pourquoi leurs pères ont lutté : le droit à l'indifférence (El Houllali El Houssaïne, 2001). Ils véhiculent un mythe celui du héros (Duret, 2003, 1993) dont les efforts, le travail et le sacrifice sont récompensés au moins par la reconnaissance sociale. A ce niveau, la déchéance de certains athlètes de haut niveau, leur spoliation par des tiers, leur échec à trouver une conversion cohérente sont souvent dénoncés par les médias. Aucune époque, ni carrière après-sport, n'est comparable. Chaque parcours reste individuel. Comment comparer en effet les revenus et la vie d'après-sport, d'un footballeur professionnel comme Swiatek qui, répondant à une interview du journal *Sud-Ouest* le 20 juillet 2001 déclarait « on jouait pour des cerises mais j'étais heureux de mon sort car je savais qu'il n'était pas celui de toute le monde » et de Platini ou plus près de nous Zidane. L'écart est immense. La différence n'est pas moindre en tennis de table entre la génération de Purkart et celle de Gatien. Reste comme le souligne le responsable adjoint du haut niveau de l'Insep que :

« L'opinion publique ne supporte pas les situations catastrophiques des athlètes. Cela n'est pas envisageable qu'un SHN médaillé olympique traîne sur un trottoir, qu'il soit SDF. C'est inacceptable pour l'opinion publique et pour les politiques c'est l'image du sport qui est en cause ».

Les problèmes soulevés par l'allongement des carrières sportives

L'inacceptable n'est pas le seul moteur, au niveau institutionnel, pour favoriser la construction du double projet des SHN. Un certain nombre de constats ont été effectués. Le premier est *l'allongement des carrières sportives* avec en filigrane la question de l'insertion professionnelle et des retraites :

« Les carrières durent de plus en plus longtemps. [...] Commencer à travailler à 35 ans c'est trop tard puisqu'il faut 42 ans de cotisation sociale »

Si la question de la conversion et de l'insertion professionnelle sont souvent évoquées peu de gens envisagent les difficultés rencontrées par les athlètes en termes d'obtention des droits à la retraite lorsque pour certains ils ont consacré une partie de leur vie « adulte » (de 18 à 35 ans) à la pratique sportive. Ce problème devrait, normalement, trouver une réponse dans le projet de loi en discussion relatif à la retraite des SHN présenté au sénat le 18 avril 2007 par Jean-François Lamour Ministre des Sports de l'époque. En effet, actuellement, de nombreux SHN perçoivent des revenus « officiels » insuffisants pour pouvoir valider quatre trimestres de cotisations par an. L'état à travers ce texte s'engage à rééquilibrer au regard des droits à la retraite la situation des sportifs qui ont apporté, ou apporteront, par leurs résultats leurs concours au rayonnement de la France. Pour cela le MJSVA rendra automatique l'affiliation des sportifs à l'assurance vieillesse du régime général grâce aux versements de cotisations forfaitaires par l'état. Ce projet de loi soulève, en creux, un autre problème : celui des rémunérations occultes. Si de nombreux SHN perçoivent des revenus qui leur permettent

de vivre, ceux-ci, sont pour des raisons budgétaires évidentes, occultes. L'état ferme les yeux sur cette gestion à la marge qui mettrait, si le ministère des finances s'en mêlait, une majorité des clubs sportifs en cessation de paiement, et les fédérations ainsi que les SHN en difficulté. Ce fonctionnement n'est pas nouveau. Il existait déjà dans le football ou le rugby « amateur » il y a de très nombreuses années et met tout simplement le doigt sur les problèmes et la légitimité du financement du sport et des SHN en France.

Le deuxième constat est le corolaire du précédent : *l'allongement des carrières pose de multiples problèmes d'insertion professionnelle*. Dans les sports « amateurs » il n'est pas envisageable de concevoir le double projet en deux temps : réalisation du projet sportif d'abord puis construction et réalisation du projet professionnel (choix d'une formation, formation et insertion professionnelle après la carrière sportive). Trop souvent la question de la conversion est posée en dernier recours et conduit à des impasses ou à des échecs.

« Les jeunes SHN ne pensent pas à la reconversion. On se trouve donc très souvent dans l'obligation de réagir dans l'urgence, de gérer des catastrophes » (Chargée de mission au ministère).

« Il faut anticiper la fin de carrière car la reconversion en fin de carrière est un échec. La rupture est trop brutale. La peur, l'angoisse sont trop fortes » (Adjoint au département du Sport de haut niveau de l'Insep).

Non seulement le double projet doit être mené de front mais l'insertion professionnelle doit être réalisée, autant que faire se peut, durant la carrière sportive des athlètes. Ce qui est prévu dans les textes est, en fait, très peu réalisé dans les faits en raison, notamment, des contraintes que le système sportif fait peser sur les SHN. Ne pas

avoir engagé réellement un projet professionnel met de toute évidence les athlètes dans une situation incertaine, au regard de leur avenir, qui ne peut que nuire à leurs performances à court terme. Cette insertion professionnelle, pour rassurante et reconfortante qu'elle soit, n'est pas, néanmoins, sans leur poser des problèmes. Celui d'abord de la volonté des athlètes à vouloir réellement travailler et sortir finalement du cadre confortable et douillet de la seule pratique sportive. Celui ensuite de sortir d'un cadre « routinier » où les tâches, les procédures, les relations sociales sont facilitées par l'entre soi sécurisant des structures de haut niveau. Celui encore d'accepter l'idée qu'une activité professionnelle, fût-elle réduite, n'est pas un temps et une énergie perdus au détriment de la pratique sportive. Celui enfin de la résignation à travailler, parfois pour peu de revenus, alors que la seule pratique permet de vivre correctement. L'institution délégatrice est en proie à de multiples freins qui vont du fonctionnement et de la volonté des fédérations aux stratégies et au jeu des acteurs (SHN) eux-mêmes.

Le troisième constat est celui de *l'immaturation des athlètes*. A leur corps défendant, ils sont à l'entrée en structure de haut niveau, souvent jeunes et... influençables. Certains nous l'ont déclaré tout de go :

« En entrant à l'Insep je me suis vu beau » (Garçon).

« Pour moi c'était la finalité » (Fille).

Ils rêvaient d'être en équipes de France, ils y sont ou s'en rapprochent. Ils espèrent, fort logiquement, accéder au très haut niveau et réaliser des performances mondiales, c'est leur obsession. Leurs partenaires d'entraînement sont ceux dont ils accrochaient les posters et les photos dans leurs chambres quand ils étaient plus jeunes, ils les badent et

les miment. Bref le rêve est univoque et... sportif. Ambitionner un double projet, c'est peut-être demander beaucoup plus à ces jeunes SHN qu'à des individus ordinaires.

« Certains arrivent avec des projets donc c'est bien. C'est plus facile. Mais il y en a qui n'ont aucun projet donc il y a là un vrai travail de fond à réaliser » (Adjoint au directeur du département haut niveau de l'Insep).

Un jeune, non SHN, en première ou terminale a déjà beaucoup de mal à définir ce qu'il veut faire comme métier, et par voie de conséquence comme études, après le bac. Pourquoi nos SHN devraient ils être plus performants en la matière ? Le constat est pourtant sévère :

« Les athlètes sont immatures car ils pensent qu'en faisant une demande de CIP ils vont l'avoir de suite, qu'ils seront embauchés tout de suite » (Chargée de mission au MJSVA).

L'immaturation des SHN entre réalité et défaut d'autonomisation

Probablement parce que l'institution sportive, dans son ensemble, les cadres fédéraux, les personnes en charge de faciliter la conversion des athlètes partent du postulat que l'athlète doit ***nécessairement être autonome*** pour atteindre le très haut niveau. Mais n'est-ce pas utopique ? N'est-ce pas confondre ***autonomisation, autonomie et laisser faire ou laisser aller*** ? On peut effectivement tendre à l'autonomie encore faut-il en faciliter l'accès et ne pas la considérer comme un *allant de soi*, qui plus est un *allant de soi* quels que soient les individus. Ce serait considérer la population des SHN comme homogène socialement et culturellement. Nous sommes tous d'accord :

l'objectif est l'autonomie mais comment conduire nos SHN à l'autonomie ? Quels sont les processus à mettre en œuvre pour faciliter l'autonomisation progressive des jeunes sportifs ?

« C'est le sportif qui va chercher la médaille, qui s'occupe de sa vie. On doit l'accompagner mais le sportif est l'acteur. On doit l'amener vers l'autonomie » (Adjoint au directeur du département du sport de haut niveau).

A l'inverse ne doit-on pas au contraire les contraindre et les pousser, les obliger à participer à davantage de rendez-vous ou de journées d'informations, à plus de présence en formation ? L'autonomisation revient tout simplement à poser la question de « l'éducation » des jeunes SHN. Même si la finalité est qu'ils finissent par se prendre en charge, il est illusoire de penser que « l'éducation » puisse, dans le milieu du sport de haut niveau, se faire sous le seul angle de la communauté, influençant ses membres. Cette éducation doit peut-être, en partie du moins être coercitive, et faire l'objet de contraintes. C'est là toute la différence entre autonomisation, processus par lequel le SHN devient autonome mais qui nécessite une certaine conduite, et laisser faire, attitude qui consiste à penser que parce qu'il a des possibilités, des lieux d'informations et des moyens à disposition l'athlète saura se débrouiller ! Nous n'avons pas peur d'affirmer que les passages obligés, les procédures d'informations et de contrôles ne sont ni assez nombreuses ni assez contraignantes pour pouvoir se substituer à *l'acculturation mono sportive*. Dans tous les cas elles ne sont pas assez performantes. Ainsi :

« Le ministère avait fait une fiche de présentation pour les SHN mais tous les SHN n'ont pas été avertis par manque de moyens pour les contacter » (Chargée de mission au MJSVA).

C'est dans ce cadre qu'il faut aussi interpréter les déclarations de nos jeunes sportifs : « Il n'y a pas beaucoup de formations à l'Insep » ou encore « Il n'y a que le BTS et les brevets d'état ». Ils ne vont pas chercher l'information, ils n'en ont pas le temps, ils n'en ont pas envie, cela ne répond pas à leur préoccupation immédiate mais à l'inverse l'information n'arrive pas jusqu'à eux, aucune contrainte pour qu'il développe un double projet ne s'impose à eux, la fédération ne leur fournit aucune information non plus. A moins tout simplement que chacun pense que l'autre a effectué les démarches de son côté ? Singulièrement le sportif, parce qu'il est très, voire trop, entouré et qu'il existe une multitude d'intervenants autour de lui, est peut-être laissé à lui-même. Il semble se dégager deux objectifs fondamentaux :

1. Réussir à faire parvenir les informations fondamentales à la construction du double projet directement aux SHN,
2. Définir concrètement les devoirs et compétences de chacun (SHN, Fédérations et référents, Responsables Insep et MJSVA).

Mais, derrière le *laisser aller* fédéral, qui prend officiellement le nom d'autonomie ou d'autonomisation des joueurs, se cache en fait tout à la fois le désintérêt de l'appareil pour cette question, mais aussi un laisser faire qui renforce le projet sportif et la dépendance du joueur. Tout et tous concourent à cette situation :

« L'institution sportive (le club, la fédération), l'entraîneur et dans certains cas la famille acceptent difficilement de laisser leurs prodiges goûter à d'autres passions et plaisirs par peur qu'ils se distraient, voire même se perdent. Dans ce genre de structure « protectrice et maternante » les sportifs sont détachés de toute responsabilité et parfois

de la réalité tout en se créant l'illusion que la notoriété va résoudre leurs problèmes clefs » (Chamalidis, 2004a, 107).

Cette problématique avait déjà été abordée à travers la question de la relation entre argent et formation mais trouve de nouveau un écho ici. Le joueur doit s'autonomiser mais le résultat présente un réel danger : bénéficiant des informations, ayant une formation, étant inséré professionnellement il n'est plus corvéable et malléable à merci. Les fédérations ont tort car, comme le souligne le directeur adjoint du sport de haut niveau de l'Insep :

« Si on ne fait rien le sportif arrête. On risque de perdre les sportifs. [...] Toutes les fédés n'ont pas pris conscience de ces enjeux ».

Pour Chamalidis (2004b, 129) les différences de prise en compte et de traitement des anciens SHN sont très importantes entre les sports :

« Dans une certaine fédération, il existe un effet de recyclage on est reconnu pour ce que l'on a fait, on est donc recyclé dans le système, on vient de faire son dernier match, son dernier tournoi et le lendemain on devient « entraîneur » ».

Elles sont probablement culturelles opposant les sports individuels et collectifs, ceux qui intègrent ou non des aspects festifs dans leurs fonctionnements habituels comme moyen de cimenter le groupe, qui possèdent depuis longtemps ou non une « culture du haut niveau », etc. Il faut le dire, dans certaines fédérations les SHN ne sont que des pions qui n'ont d'autre valeur que celle de leurs médailles et résultats à un moment donné. Il en va ainsi de la responsabilité du système dans l'absence de résultats :

« Pour la fédé c'est toujours les joueurs qui sont mauvais » (Garçon).

Dans d'autres, à l'inverse, le champion est intégré tout à la fois dans l'histoire du sport (c'est l'exemple des anciens SHN qui sont invités à toutes les grandes compétitions nationales et internationales par leur fédération), dans l'actualité (les SHN qui concourent actuellement à l'obtention de médailles et de titres) et dans le futur (soit les SHN sont préparés pour s'intégrer à l'appareil fédéral, soit sont orientés et placés dans des entreprises publiques et privées contribuant à entretenir et développer un réseau « d'anciens » propice à la cooptation des futurs « retraités » de ces sports).

Les SHN : un « faux groupe »

Si leur âge, leur *acculturation mono sportive*, le système sportif lui-même les rendent immatures on peut s'étonner cependant de constater, au sein de l'Insep ou au MJSVA qu'aucune « organisation d'anciens SHN », à l'image des amicales d'anciens élèves des grandes écoles, n'existe. Les quelques SHN interrogés ne font jamais part non plus de la solidarité des autres athlètes (pongistes ou non), d'une quelconque aide et conseils qui seraient apportés par les « anciens ». L'intérêt est pourtant évident. Les aînés devraient avoir la possibilité d'apporter leur expérience, fût-elle négative (dans ce cas là elle pourrait servir de mise en garde aux « jeunes »), leurs connaissances des processus autres que réglementaires et légaux en matière conversion, leur aide afin de favoriser l'insertion professionnelle par l'intermédiaire d'un réseau. Cela fonctionne dans certaines fédérations (le rugby par exemple), entre certains athlètes seulement, ou par le biais des clubs plus spécifiquement. Mais peut-être faudrait-il pour cela que nos athlètes forment un groupe ?

Un petit retour théorique s'impose. Pour Crozier et Friedberg (1977, 215) « Un ensemble d'individus, dans des situations et avec des objectifs similaires et sinon identiques ne constitue pas nécessairement un groupe capable d'action en tant que groupe. [...] Un groupe est toujours une construction sociale qui n'existe et perdure que pour autant qu'il peut s'appuyer sur des mécanismes permettant d'intégrer les stratégies et les orientations différentes des individus-membres et de réguler ainsi leurs conduites et leurs interactions ».

Tentons d'analyser le vécu de nos SHN. Ils ont un objectif similaire (quel que soit le sport), voire identique (à l'intérieur d'un même sport), qui pour être commun dans sa définition ne l'est pas dans sa stratégie. C'est le système compétitif qui veut cela. « Tous les moyens sont bons » pour atteindre les résultats. Y compris les dérives sportives (tricheries, dopage, etc.). Le point commun est l'appartenance aux filières de haut niveau mais les stratégies sont personnelles voir totalement antagonistes. Chacun le sait, se jauge et s'observe. Parfois quelques athlètes font front pour en écarter d'autres allant jusqu'au discrédit s'il le faut. Alors que dans les grandes écoles, la charge de travail et la concurrence sont vécues comme une difficulté constitutive du groupe, la concurrence sportive, les sélections à courts et moyens termes et les avantages (aides personnalisées entre autres) octroyées à la discrétion des DTN sont autant de facteurs de développement de l'individualisme à considérer comme un effet pervers du système sportif.

L'Insep pourrait être tout à la fois le lieu et le moyen de constitution du groupe. Il n'est en fait qu'un lieu de passage. Les athlètes ne se côtoient pas. De toute façon ils y viennent temporairement. Beaucoup n'habitent pas sur place. D'autres quittent les

filières d'accès au haut niveau. Les calendriers sportifs, les lieux d'entraînement, les lieux de stages sont distincts. Le seul lieu communément partagé, par les plus jeunes essentiellement, est la cafète. Pire les athlètes s'ignorent. Certains sports et sportifs sont déconsidérés par les autres. Bref, l'Insep n'a ni la possibilité, ni même les moyens, en l'état actuel des choses de favoriser la constitution d'un groupe. Y a t'il seulement une volonté de créer ce groupe ? Pour que se crée un esprit encore faudrait-il que la structure tente de se substituer aux individus en fixant des objectifs communs, des « grandes messes » autour peut-être d'une finalité qui pourrait être, par exemple, « **le placement des promotions sortantes** ».

Car il ne s'agit pas seulement de constater l'immaturation des SHN, leur manque d'investissement en, matière de double projet ou encore l'inaction évidente de la plupart des fédérations en la matière. Il faudrait pour cimenter ces individus épars, inscrire l'action institutionnelle du côté de la *poïesis*, c'est à dire des fins définies, réductibles à des objectifs avec des manières de faire codifiées : la formation et la conversion des SHN. Aucun SHN ne devrait être laissé pour compte, aucun athlète ne devrait pouvoir y échapper. Il s'agit non seulement d'un objectif fondamental mais également d'un contrat qui demande surtout, et c'est probablement là où le problème est le plus crucial, le plein accord de « l'employeur » (la fédération) pour qu'il réussisse. La réussite du double projet des athlètes passe par la mise en place d'un « modèle négociatoire », c'est à dire, détournant à notre profit les travaux de Dubar, que « c'est en négociant leur plan de formation et de carrière à l'intérieur du plan d'entreprise que les salariés obtiennent les moyens de réaliser leur projet » (1991, 237). Le nœud du problème est évident. Il se

situé au niveau des fédérations qui n'ont, à première vue et probablement à tort, pas d'intérêt à favoriser ce double projet.

Des objectifs oui, des moyens non : ou lorsqu'il est question de pouvoir(s) au sein du système sportif

Reste le pouvoir que possèdent réellement le ministère, en tant qu'institution délégatrice, ou l'Insep, en tant que lieu d'accueil et de formation, pour contraindre fédérations et SHN à mettre en œuvre ce double projet. Pour les chargés de mission au MJSVA la réponse est simple : aucun.

« Le ministère ne peut pas forcer les fédérations [sous-entendu à mettre en œuvre le double projet] mais pourtant c'est leur mission ».

Le code du sport, s'il définit les questions de formation et d'insertion professionnelle des athlètes ne prévoit, il est vrai aucune contrainte ni sanction pour les fédérations qui ne faciliteraient pas leur mise en œuvre. Le seul levier réellement utilisable est peut-être celui des « Conventions d'Objectifs » liant le MJSVA aux fédérations à condition cependant que l'obligation de développer les doubles projets des SHN fasse entièrement partie des conventions et que l'on puisse évaluer la performance et la pertinence des doubles projets mis en place à travers des critères objectifs : ratio SHN sur listes de haut niveau/SHN en formation et CIP ; traitement égalitaire hommes/femmes ; ratio nombre d'entrants en formation/nombre de diplômés ; etc. Ce qui revient à mettre en place tout à la fois une obligation d'objectifs, de moyens et de résultats. A travers ces conventions d'objectifs, et plus particulièrement les aides

personnalisées il serait, possible et souhaitable, d'avoir les mêmes attentes et moyens de coercition vis-à-vis des athlètes. Si l'objectif du double projet est, comme l'énoncent les hommes politiques, fondamental, les athlètes qui ne s'y engagent pas, et les fédérations, qui ne leur en donnent pas les moyens ne devraient pas pouvoir bénéficier de financements.

Le meilleur exemple des freins imputables aux fédérations est celui du déficit en matière d'informations directes aux athlètes est le site intranet du MJSVA. Relativement complet, fournissant un certain nombre d'informations fondamentales pour la mise en œuvre du double projet, et plus particulièrement du projet professionnel, le site n'est pas accessible aux athlètes. Il nécessite un code d'accès que possède une personne par fédération.

Tout en cherchant à gérer au mieux la question de l'insertion professionnelle des SHN le MJSVA se trouve parfois acculé et contrecarré par les interventions politiques. Sans citer de nom, on peut prendre l'exemple des SHN qui s'est présenté pour une embauche « normale » à la SNCF. Ayant été retenu, il a demandé à bénéficier, après coup, des arrangements statutaires et horaires attachés aux sportifs de haut niveau. La SNCF refusant de transformer le poste, des pressions sont venues de la part d'hommes politiques locaux.

A travers cet exemple les pressions à l'encontre de l'action du ministère sont visibles. La bonne volonté du MJSVA n'est pas en cause. Mais, dans ce cas précis il aurait fallu que l'athlète fasse la démarche normale d'une CIP avec la SNCF. Dans ce cas, non seulement les procédures mises en place sont contournées mais, en plus les interventions multiples et les tentatives de détournement de destination du poste mettent,

potentiellement, en danger de futurs recrutements. La marge de manœuvre du ministère est très réduite. Le ministère peut inciter, susciter, aider mais n'a pas les moyens aujourd'hui d'imposer quoi que ce soit aux fédérations, SHN ou hommes politiques. Si le double projet est défini à travers différents textes il est clair que son application reste sujette à caution.

L'insertion professionnelle est de toute façon malaisée car en but, tout d'abord, à des intérêts totalement contradictoires : ceux des fédérations qui ne souhaitent pas que leurs athlètes s'échappent du système, ou du moins consacrent du temps et de l'énergie à autre chose que l'entraînement et la compétition. Le SHN qui imagine, parfois, que son statut, non seulement lui donne tous les droits en s'affranchissant des obligations normales des salariés, confondant avantages relatifs au statut d'athlète de haut niveau et absence d'obligations. L'entreprise elle-même, qui, à moins de concevoir l'insertion professionnelle des SHN comme une action de mécénat, entend bénéficier d'un retour sur investissement en termes de travail et/ou de notoriété. La seule réponse de l'état est financière : sous forme de subventions pour palier l'absence des SHN dans l'entreprise. L'insertion professionnelle est difficile car, en raison de tout ce qui a été évoqué dans les pages précédentes, peu de SHN sont réellement qualifiés et diplômés. A l'inverse peu d'entre eux acceptent d'occuper des emplois « dévalorisants », qu'ils jugent sous-qualifiés et qui correspondent néanmoins à leurs réelles capacités. Si les qualités prêtées aux SHN (engagement, combativité, etc.) peuvent être des atouts en entreprise elles ne peuvent néanmoins pas se substituer aux compétences requises pour occuper un poste de travail fût-il à temps partiel. La sous-qualification est tellement évidente que lors du récent « forum entreprise », organisé en 2007 à l'Insep, peu d'athlètes

correspondaient aux attentes des professionnels en raison de leur manque de qualification et de diplômes.

IV. En guise de conclusion

Mais peut-être faudrait-il concevoir la participation de l'état en matière d'insertion professionnelle des SHN d'une manière très différente en en faisant, en ce qui concerne les sports amateurs, contractuellement des sportifs d'état (rémunérés par l'état) dès leur entrée en filière. Contrat qui pourrait être prorogé, dans un délai maximum, à l'issue de leur carrière sportive pour préparer des diplômes, universitaires ou professionnels, ou des concours de la fonction publique. En les salariant, ils deviennent des employés qui ont des obligations : en l'occurrence obtenir des résultats sportifs, si possible, et se former.

Les témoignages et récits analysés montrent bien les relations de pouvoir qui s'établissent au sein de l'institution sportive. Relations de pouvoir, au sens où l'entendent Crozier et Friedberg, (1977), c'est-à-dire des relations instrumentales qui, pour être réciproques, n'en restent pas moins déséquilibrées et qui prennent corps dans « la marge dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, c'est à dire dans sa possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande » (Crozier et Friedberg, *op. cit.* 69-70) En effet, en dehors de toute interprétation psychologisante, si le SHN est un acteur rationnel, qui possède une certaine liberté d'action et une capacité à effectuer des choix, il reste en prise directe avec le ou les systèmes (sportifs, éducatifs, professionnels) auxquels il participe et dont il attend des avantages (aides, sélections, etc.). La fédération ne fait rien d'autre et « joue » aussi bien avec les SHN

qu'avec le MJSVA. S'établit un jeu complexe fait de relations interpersonnelles qui font émerger les rapports de domination. Les solutions tiennent dans une approche systémique et régulatrice à travers la mise en œuvre d'une politique qu'une seule autorité, centralisée, aurait la charge de gérer. En effet, en l'état actuel des choses, la multiplicité des intervenants dilue et affaiblit l'efficacité des opportunités offertes aux SHN en matière de double projet.

Bibliographie générale:

Bambuck, R. (2004). Des réponses et des solutions à réinventer in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 135-141.

Barthes, R. (1966). « Introduction à l'analyse structurale du récit », *Communications*, **8**, 1-27.

Barthes, R. (1981). *L'analyse structurale du récit*, Paris, Seuil.

Bodin, D. (2003). *Le hooliganisme*. Paris, PUF, coll. QSJ ?

Bodin, D., Héas, S., Robène, L., Sayeux, A-S. (2005). Le dopage entre désir d'éternité et contraintes sociales : le cas (particulier ?) de jeunes athlètes de haut niveau français. *Loisir et société*, **28**, 211-237.

Boudon, R. (1977). *Effets pervers et ordre social*. Paris, PUF, coll. Quadrige.

Brohm, J-M. (1993). *Les meutes sportives. Critique de la domination*. Paris, L'harmattan.

Brohm, J-M. (1992). *Sociologie politique du sport*. Nancy, PUN.

Callède, J-P. (1992). L'environnement du sportif de haut niveau : transformations et désajustements. *Sociologie et santé*, **7**, 89-120.

Chamalidis, M. (2004a). Apprivoiser la fin de la carrière sportive in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 106-110.

Chamalidis, M. (2004b). Débat autour de la question du sportif désenchanté in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 120-131.

Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, coll. Points essais.

De Gaulle, C. (1970). Discours et messages, Tome IV, Pour l'effort. Paris, Plon, édition 1991.

Demazière, D., Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques*. Paris, Nathan.
Dubar, C. (1991). *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin, coll. U, édition, 1995.

Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris, Pluriel.

Galland, O. (1998) Les valeurs de la jeunesse. *Sciences Humaines*, 79, 26-29.

Galland, O. (1997) *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin, coll. Sociologie.

Heinich, N. (1999). *L'épreuve de la grandeur*. Paris, La découverte.

Insee. (2002). *France, portrait social*. Paris, Insee statistique publique, coll. Références.
Lévêque, M. (2004). Le sportif désenchanté in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 114-119.

Marshall, C., Rossman, G. B. (1989). *Designing Qualitative Research*. Beverly Hills (CA), Sage, 2ème édition 1998.

Martucelli, D. (2005). *La consistance du social. Une sociologie pour la modernité*. Rennes, PUR, coll. Le sens social.

Paugam, S. (1991). La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté. Paris, PUF, coll. Essai Quadrige.

Ragni, P. (1990). La relation entraîneur-entraîné en athlétisme : une demande d'amour à transférer à la technique. Nancy, UFR APS de l'Université de Nancy 1, Diplôme d'études approfondies, document dactylographié.

Suaud, C. (1978). *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun.

Articles de journaux

Guézennec, D. (2007). Troisième titre national pour Chila et Grundisch. Ouest France, lundi 7 mai 2007, p. 3.

Sites internet

<http://www.carrefour-sportifs-entreprises.com>

<http://www.sport.fr/autres/mul/Villepin-se-penche-sur-la-reconversion-des-athletes-71250.shtm>

http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/organisation-du-sport-france_8/role-du-ministere_9/les-relations-entre-etat-les-federations-sportives_564.html?var_recherche=conventions+d%27objectifs#ancre%202

http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATFPS04101&tab_id=38&souspop=2

http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATCCF07235&tab_id=316&souspop=2

<http://www.senat.fr/leg/pj>

http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/accueil_5/ministre_201/discours_220/intervention-mme-roselyne-bachelot-narquin-devant-comite-nationale-olympique-sportif-francais_1602.html

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MJSX0600023R>

http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_educ_2006.pdf

Dados da autora:

Sophie Javerlhac

Université Européenne de Bretagne – LAS EA 2241